



Secteur d'intervention du service de répit à domicile

En partenariat avec



pour tous, toute la vie, partout

# SERVICE DE REPIT A DOMICILE

Fédération ADMR – 52

26 Avenue du 109<sup>ème</sup> R.I.

52 000 CHAUMONT

Tél : 03 25 35 05 50 – Fax : 03 25 35 05 51

E-mail : [info.fede52@admr.org](mailto:info.fede52@admr.org)

pour tous,  
toute la vie,  
partout



**ENFANCE**  
ET  
PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT  
DU  
**HANDICAP**



**SERVICES**  
ET SOINS  
AUX  
SÉNIORS



**ENTRETIEN**  
DE LA  
MAISON

## *Le relayage, c'est quoi ?*

### *Pour qui ?*

**Pour les des aidants naturels** présents 24h/24 au domicile auprès d'un proche aidé dans l'accompagnement de la perte d'autonomie liée au vieillissement, à la maladie ou au handicap.

### *Pourquoi ?*

Dans un objectif d'offrir du **répit, du soutien et un accompagnement à la personne aidante** tout en prenant soin du proche aidé à domicile.

### *Comment ?*

En apportant une suppléance à domicile auprès de la personne aidée de **36 heures minimum jusqu'à 144 heures maximum, 24h/24**, assurée par une même et unique personne : relayeur/se. Au-delà, une personne supplémentaire par tranche de 144heures.

**Maintien à domicile de la personne aidée**, dans son cadre de vie habituel sans perturbations de ses repères.

**Départ obligatoire de l'aidant** du domicile pour prendre du répit.

**Le/la relayeur/se assure les actes réalisés par l'aidant au quotidien**, dans le cadre de ses compétences professionnelles. Avec le maintien des intervenants extérieurs habituels.

Avec une **phase de transition** d'au moins 4 heures en début de chaque mission réunissant **aidant-aidé-relayeur/se**.

Avec la **tenue d'un journal d'accompagnement** tout au long de l'intervention, qui sera remis à l'aidant à l'issue de la prestation

### *Par qui ?*

Une équipe de relayeuses **volontaires, engagées, compétentes et formées**.

Soutenues tout au long de leur mission par une **permanence téléphonique 24h/24** assurée par le service.

### *Quand ?*

A la demande de l'aidant en prenant contact avec l'association ADMR du secteur, la fédération ou la coordinatrice du service.

Détermination des modalités de la prestation, lors **d'une première rencontre au domicile**, afin d'évaluer les besoins et les conditions d'intervention

Le relayage ne peut se faire dans l'urgence ; il nécessite un **temps de préparation d'1,5 à 2 mois**.

### *Combien ?*

Tarif horaire : 26,50€ / heure

**Recherche de financements individualisée**, à la constitution du dossier (APA, Malakoff Médéric ...)  
50% de crédit d'impôt.

### *Qui contacter ?*

Mme Stéphanie AUFFRET

Coordinatrice Service de Répit à Domicile

Tél : 07 87 27 60 74

Mail : [sauffret@fede52.admr.org](mailto:sauffret@fede52.admr.org)